

Concours “Jeunes Talents de l’Oise”

Objet :

Un concours annuel est organisé afin de récompenser des entreprises et des associations oeuvrant sur le département.

Bénéficiaires :

Le concours est ouvert à toute personne, physique ou morale, relevant du Registre du Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d’Agriculture ou relevant de l’inscription à l’URSSAF, en Préfecture ou auprès du Tribunal d’Instance, de 18 à 30 ans, résidant dans l’Oise, dont le siège social et l’activité principale sont basés dans le département de l’Oise et répondant à la condition suivante :

- avoir créé une entreprise ou une association ayant entre un et cinq ans d’existence à la date limite de dépôt des candidatures.

Critères d’attribution :

Le concours récompense trois catégories :

- ☛ Prix “Jeunes Talents de l’Oise” : entreprises innovantes en matière de développement durable, nouvelles technologies et de services à la personne
- ☛ Prix spécial reprise d’entreprise : reprise d’entreprise ou de commerce
- ☛ Prix spécial association : association ayant mis en place une action originale à vocation culturelle, éducative ou citoyenne

Les prix sont décernés par le jury après audition des candidats et selon les critères suivants :

- utilité locale et social du projet
- caractère innovant du projet
- viabilité économique du projet
- capacité à pérenniser l’activité

Les candidats ne peuvent s’inscrire qu’une seule fois au concours et ne présenter qu’un seul projet.

Montant de l’aide :

- ☛ Prix « Jeunes Talents de l’Oise » :
 - 1^{er} prix – 10 000 €
 - 2^e prix – 7 000 €
 - 3^e prix – 5 000 €
- ☛ Prix spécial reprise d’entreprise : 7 000 €
- ☛ Prix spécial association : 7 000 €

Modalités :

Le dossier d'inscription est disponible chaque année, pendant toute la durée du concours, auprès des maisons du Conseil général de l'Oise, de la Direction de l'Éducation et de la Jeunesse et via le site internet du Conseil général de l'Oise, www.oise.fr

Le dossier de candidature dûment complété est à retourner au service instructeur ci-après accompagné des pièces suivantes :

- attestation sur l'honneur renseignée
- fiche d'inscription renseignée
- dossier de présentation de l'action ou de l'activité
- documents administratifs demandés

+ d'info :

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Bureau Action Jeunesse

Tel : 03.44.10.70.46

Fax : 03.44.10.70.17

www.oise.fr